



CADRE DE GOUVERNANCE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN (GUIDE D'EXPLOITATION)

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Approbation le 13 mai 2019 Entrée en vigueur le 13 mai 2019





TABLE DES MATIÈRES

1.	DÉFINITIONS	5
2.	PRÉAMBULE	6
3.	VISÉE	6
4.	PORTÉE	6
5.	L'ENVIRONNEMENT	7
	5.1 <i>PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN</i> :5.2 HISTORIQUE DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE :	7 7
	5.2.1 Les faits saillants :	
	5.3 LES ENCADREMENTS :	
6.	LES ÉLUS	9
	6.1 LES ÉLECTIONS	9
	6.2 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS	10
	6.3 LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	10
	6.4 LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES	10
7.	LE FONCTIONNEMENT DE KATAKUHIMATSHETA	
	7.1 Rôle, RESPONSABILITÉS ET COMPOSITION DE KATAKUHIMATSHETA	
	7.2 LES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS POLITIQUES ET LA PLANIFICATION	
	STRATÉGIQUE	
	7.3 LES NOMINATIONS PAR KATAKUHIMATSHETA	
	7.4 LES DÉLÉGATIONS	
	7.5 LE PARTAGE DES POUVOIRS DÉCISIONNELS	
	7.6 LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	
	7.7 LES REPRÉSENTATIONS	
	7.8 LA RELATION AVEC LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES	
	7.9 ACCÈS À L'INFORMATION, REDDITION DE COMPTES ET RAPPORT ANNUEL	14





8.	ENVI	RONNEMENT ADMINISTRATIF	15
	8.1	STRUCTURE, MISSION, LES TYPES DE GESTIONNAIRES, LEUR RÔLE ET	
		RESPONSABILITÉS	15
	8.2	LA VISION DE CHANGEMENT ORGANISATIONNELLE – POUR LA PÉRENNITÉ DES	
		PEKUAKAMIULNUATSH	15
	8.3	LES VALEURS	16
	8.4	CERCLE DE GESTION CERCLE DE GESTION ÉLARGI	16
	8.5	LA STRUCTURE DE PARTICIPATION DU PERSONNEL	17
	8.6	LES REPRÉSENTATIONS	18
		8.6.1 Les instances externes	18
		8.6.2 Les instances internes	18
_			
9.		ARTICIPATION DES PEKUAKAMIULNUATSH	
	9.1	LES ELECTIONS	_
		9.1.2 LE REGISTRE ÉLECTORAL	
		LA PRESENCE AUX RENCONTRES PUBLIQUES	
		LES REFERENDUMS	
	9.4	LA REPRESENTATION PAR DES MEMBRES DE LA PREMIERE NATION	
		9.4.1 Les conseils consultatifs	20
		9.4.2 Le comité des finances et d'audit	20
	9.5	LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCES A	
		L'INFORMATION	20
	9.6	LES INSATISFACTIONS ET LES PLAINTES DES USAGERS	21
ΔΝΙ	NEXE	1 – LISTE DES ENCADREMENTS	22
2 44 41			
AN	NEXE	2 – ENVIRONNEMENT POLITIQUE DE KATAKUHIMATSHETA	27
AN	NEXE	3 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE PEKUAKAMIULNUATSH	
TAI	KUHI	KAN	28
AN	NEXE	4 – ORGANIGRAMME PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN	29
ΛNI	NEVE	5 MISSIONS	30





1. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Politique, les définitions suivantes s'appliquent. Tout autre terme qui n'est pas défini à la présente Politique doit être interprété selon son sens commun.

Cadre de gouvernance (quide d'exploitation)

Recueil d'information sur toutes les structures de gouvernance, de gestion et d'administration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui précise l'organigramme, la composition de chaque structure, les rôles et responsabilités, les liens entre elles et les postes de gouvernance, les procédures et politiques et tout autre document pertinent.

Kaitutamatshesht

Conseiller juridique indépendant désigné par *Katakuhimatsheta* qui a pour fonction de rendre des décisions dans le cadre des encadrements concernant les plaintes des usagers et des employés et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus.

Katakuhimatsheta

Assemblée d'élus chargée de gérer les affaires de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, autrement connue sous le nom de Conseil des élus.

Mashtel Kapashtinik Utaimun

Conseiller juridique indépendant désigné par *Katakuhimatsheta* qui a pour fonction de rendre des décisions en vertu du Règlement sur les élections.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Société apparentée

Société dans laquelle *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* détient des actions ou dont il est commanditaire.



2. PRÉAMBULE

Le Cadre de gouvernance découle de la Loi sur l'administration financière, si après appelée la LAF, de la Politique sur la gouvernance financière et de l'objectif de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de se doter d'une structure en matière de gouvernance, d'administration et de système financier de manière à favoriser la cohérence, la complémentarité et l'efficacité de l'organisation et de ses sociétés apparentées.

3. VISÉE

Ce cadre présente les organigrammes, les rôles et responsabilités des principaux intervenants, le partage des pouvoirs décisionnels, les relations interservices et avec les *sociétés apparentées* et la participation des Pekuakamiulnuatsh. Il présente et illustre les encadrements généraux liés à la Première Nation de même que les encadrements sous la gouvernance financière, la gestion financière, les ressources humaines et la gestion de l'information.

4. PORTÉE

Ce cadre s'adresse à *Katakuhimatsheta* et aux principaux intervenants de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. Il concerne les élus, les membres des comités, les gestionnaires, les employés et s'il y a lieu, les membres des *sociétés apparentées*, les entrepreneurs ou mandataires pour les parties les concernant et pour une distribution limitée.

5. L'ENVIRONNEMENT

5.1 **PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN**:

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan représente l'organisation politico-administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Il tire son pouvoir de la Loi sur les Indiens et sur le principe du droit à l'autodétermination gouvernementale. C'est l'ensemble des personnes élues soit *Katakuhimatsheta*, qui contrôle la fonction administrative sous la direction responsable de la direction générale. *Katakuhimatsheta* possède le pouvoir d'adopter des règlements administratifs et le pouvoir inhérent quant aux décisions d'un gouvernement transitoire.

Katakuhimatsheta est l'entité qui gouverne la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Dans la structure de gouvernance, il est illustré sous les Pekuakamiulnuatsh puisque ceux-ci décident du choix de leurs représentants lors des élections.

Sa mission est la suivante :

- D'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu:
- D'offrir des programmes et des services accessibles et de qualité, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales;
- D'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et la transparence et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh.

Autour de l'organisation gravitent plusieurs instances telles que les sociétés apparentées, qui sont présentées dans la Politique sur les structures de participation et de représentations. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'investit dans ces instances afin d'assurer des liens et une complémentarité des actions. De plus, cette politique réfère à différents organigrammes.

5.2 HISTORIQUE DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE :

En 2011, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* souhaite avoir accès à des financements à des conditions plus intéressantes. Il est donc décidé d'avoir recours à l'Autorité financière des Premières Nations en s'annexant à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations et par le fait même de se doter d'une loi comportant des règles favorisant une meilleure gestion et une plus grande transparence.



5.2.1 Les faits saillants :

2005 : Entrée en vigueur de la Loi sur la gestion financière et

statistique des Premières Nations;

17 janvier 2011 : Décision de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de s'annexer à la

Loi sur la gestion financière et statistique des Premières

Nations (LGFSPN);

20 sept 2011 : Résolution de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan indiquant que

notre Première Nation désire s'annexer à la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations (LGFSPN);

5 octobre 2011 : Entente de coopération entre le Conseil de gestion financière

des Premières Nations (CGFPN) et Pekuakamiulnuatsh

Takuhikan;

12 mars 2013 : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan adopte sa première loi : la Loi

sur l'administration financière;

28 mars 2013 : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan obtient de L'Autorité

financière des Premières Nations (AFPN) son certificat de

membre emprunteur;

10 avril 2013 : Émission, par le CGFPN, du certificat de rendement

financier:

26 avril 2013: L'AFPN émet le titre de membre emprunteur à

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

4 juillet 2013 : Résolution désignant un conseiller politique élu à siéger au

sein du Conseil d'administration de l'AFPN;

9 mai 2016: Adoption du règlement d'emprunt 2016-1 (autres recettes)

pour le financement de la société en commandite

Namunashu;

29 juillet 2016 : Versement par l'AFPN de l'emprunt pour le projet Rivière-du-

Moulin (réf. billet à ordre signé par la direction économie vs le

versement de la somme de \$15 millions);

9 janvier 2018 : Nomination par Katakuhimatsheta des membres du comité

des finances et d'audit;

13 mars 2018 : Adoption d'une résolution autorisant la direction générale à

déléguer les fonctions et responsabilités de Katakuhimatsheta en lien avec la gestion financière de la

Première Nation:



15 mai 2018 : Adoption des quatre politiques cadres :

Politique cadre sur la gouvernance financière

Politique cadre sur la gestion financière

· Politique cadre sur ressources humaines

Politique cadre sur la gestion de l'information

Adoption de la Charte du Comité des finances et d'audit;

27 novembre 2018: Révision de la Loi sur l'administration financière;

Mars 2019: Signature d'une entente globale avec Services aux

Autochtones Canada : financement pour une période de dix

ans jusqu'en mars 2029.

5.3 LES ENCADREMENTS:

Afin d'aller de l'avant dans un principe d'autodétermination, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* s'est doté au fil des années, de plusieurs encadrements et programmes qui lui sont propres dans les domaines suivants : gouvernance, territoire, patrimoine, culture, langue, éducation, main-d'œuvre, aide de dernier recours, santé, loisirs, services sociaux, sécurité publique, infrastructures et immobilisations, administrations, finances, ressources humaines et ressources technologiques. *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* étant sous la Loi sur les Indiens, doit respecter les lois fédérales ou provinciales applicables en différentes matières.

Pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* les encadrements comprennent les lois, règlements, codes, politiques gouvernementales et organisationnelles, les cadres de référence et les directives ou toutes autres formes de règle édictée par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

Pour s'assurer d'une saine gestion, l'organisation administrative dispose de plusieurs encadrements, notamment d'encadrements généraux et d'encadrements en matière de gouvernance financière, de gestion financière, de ressources humaines et de gestion de l'information¹.

6. LES ÉLUS

¹ Annexe: Liste des encadrements

6.1 LES ÉLECTIONS

Le Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh vise à administrer de manière efficace l'exercice démocratique du droit de vote tout en maintenant la confiance à l'égard du processus électoral.

Ce règlement a été adopté par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* en vertu de la coutume, tel que prescrit à l'alinéa 2 (1) de la Loi sur les Indiens (LRC 1985, c I-5), et en vertu du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, lequel est notamment reconnu, affirmé et protégé aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de1982.





6.2 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus intègre les valeurs, les règles de conduite en ce qui a trait à la divulgation des intérêts privés et les conflits d'intérêts. De plus, ce règlement indique aux Pekuakamiulnuatsh les mécanismes de contrôle pour sanctionner les écarts de conduite des élus. On y prévoit le dépôt d'une plainte, l'enquête et les sanctions. Le formulaire de déclaration d'intérêts personnels et le serment de l'élu sont annexés au règlement.

6.3 LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le Règlement sur la rémunération des élus a pour objectif d'offrir aux élus une rémunération et des conditions équitables correspondant à la nature et aux exigences particulières de leurs fonctions, le tout en considération de la capacité de payer de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

Plus particulièrement, ce règlement vise à :

- a. Susciter l'intérêt et l'engagement de candidats dévoués au bien-être collectif;
- b. Offrir une rémunération juste et équitable en fonction des rôles et responsabilités particuliers des élus;
- c. Favoriser l'imputabilité par rapport aux attentes et aux résultats;
- d. Favoriser une constante motivation;
- e. Maintenir un climat politique et organisationnel favorable;
- f. Assurer la transparence du processus entourant la rémunération;
- g. Structurer la gestion de la rémunération et contrôler les coûts.

6.4 LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Le remboursement des dépenses se fait selon la Procédure sur les indemnités de déplacement de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

Autant la rémunération que les dépenses des élus doivent figurer dans les états financiers audités.



7. LE FONCTIONNEMENT DE KATAKUHIMATSHETA

7.1 RÔLE, RESPONSABILITÉS ET COMPOSITION DE KATAKUHIMATSHETA

Katakuhimatsheta se compose d'un (1) chef et de six (6) conseillers. Le mandat du chef et de chacun des conseillers est de quatre (4) ans.

Les membres de *Katakuhimatsheta* sont élus en vertu du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Ils représentent la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Les rôles et responsabilités qui leur sont dévolus s'apparentent aux rôles et responsabilités d'un gouvernement.

La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est en voie vers son autonomie politique et aspire dans les meilleurs délais à se gouverner en tant que nation autonome ayant des droits officiellement reconnus.

Le cheminement de la communauté vers son autonomie entraîne la prise en charge de grandes responsabilités et la recherche de solutions pour relever d'importants défis, notamment en matière de culture, de langue, de territoire, d'éducation, de santé, de situation sociale, de développement économique et de gouvernance. L'implication active des élus dans cette démarche est essentielle pour en assurer la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs fixés.

C'est dans cette perspective que *Katakuhimatsheta* adopte des orientations politiques, s'assure de réaliser sa mission et s'est doté du Règlement sur la rémunération des élus.

C'est d'ailleurs à l'intérieur de ce règlement que sont définis l'ensemble des responsabilités de *Katakuhimatsheta*, on y aborde les responsabilités de base et les responsabilités spécifiques des conseillers, des vice-chefs et du chef. Il y est également question de l'attribution des responsabilités et de leur retrait. Les élus agissent en fonction du rôle et des responsabilités qui leur sont attribués et ils en sont imputables envers les Pekuakamiulnuatsh.

7.2 <u>LES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS POLITIQUES ET LA PLANIFICATION</u> STRATÉGIQUE

À chaque nouvelle élection, *Katakuhimatsheta* décide de ses orientations et priorités et les présente à la population ainsi qu'à son équipe de gestion. La planification stratégique de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* s'inscrit sous ces orientations. Cet exercice est mené par la direction responsable de la direction générale entourée des directions de service.



7.3 LES NOMINATIONS PAR KATAKUHIMATSHETA

La Loi sur l'administration financière prévoit que *Katakuhimatsheta* nomme une personne à titre de directeur général de la Première Nation ainsi que les membres du comité des finances et d'audit.

La grille d'autorité de gestion intégrée à la Politique sur les autorités, responsabilités et délégations traite de ces nominations et des destitutions par *Katakuhimatsheta*. Elle traite également de celles de l'auditeur, de *Kaitutamatshesht* et de *Mashtel Kapashtinik Utaimun*.

7.4 LES DÉLÉGATIONS

La Politique sur les autorités, responsabilités et délégations précise les responsabilités de *Katakuhimatsheta* et les délégations liées à la LAF, aux autorités de gestion et aux autorités financières. Cette politique inclut :

- Le Tableau des fonctions, responsabilités et délégations de la LAF;
- La Grille d'autorité de gestion;
- La Grille d'autorité financière.

7.5 <u>LE PARTAGE DES POUVOIRS DÉCISIONNELS</u>

Katakuhimatsheta est décisionnel à tous les niveaux sauf pour les aspects sur lesquels il a délégué sa responsabilité (référence : Politique sur les autorités, responsabilités et délégations). C'est lors de la tenue des réunions régulières et des réunions spéciales que Katakuhimatsheta prend des décisions sur les dossiers soumis sous forme de résolution. À l'occasion, différents intervenants peuvent soit influencer la décision de Katakuhimatsheta soit lui imposer une décision.

Les Pekuakamiulnuatsh

Les Pekuakamiulnuatsh sont interpellés lors des élections, en choisissant leurs représentants. Ils sont interpellés lors de consultations ou lors de la tenue de référendums.

Kaitutamatshesht

Kaitutamatshesht rend des décisions dans le cadre des encadrements concernant les plaintes des usagers et des employés et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus.

Mashtel Kapashtinik Utaimun

Mashtel Kapashtinik Utaimun rend des décisions en ce qui a trait aux appels formulés en vertu du Règlement sur les élections.



Les gestionnaires

Tous les gestionnaires ont des pouvoirs décisionnels conformément à leur profil de responsabilités, à la Politique sur les autorités, responsabilités et délégations et aux encadrements de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

Le comité des comptes clients

Ce comité a des pouvoirs décisionnels qui sont précisés dans la Politique sur la gestion des comptes clients et dans la Politique sur les autorités, responsabilités et délégations.

Le comité des finances et d'audit

Ce comité a un pouvoir de recommandation auprès de *Katakuhimatsheta* en matière d'administration financière.

7.6 LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le Cadre de référence sur le mode de fonctionnement du bureau politique traite des éléments suivants :

- Les orientations et principes en matière de gouvernance;
- Du partage des responsabilités politiques;
- Du caractère public ou confidentiel de l'action politique;
- Du processus décisionnel;
- Des types de réunion/rencontre;
- Des dispositions particulières en ce qui concerne la participation des élus, les dossiers présentés ou encore le fonctionnement de ces réunions ou rencontres de Katakuhimatsheta.

La Procédure – Dépôt des dossiers en vue d'une réunion régulière ou spéciale s'adresse aux gestionnaires qui ont à déposer des dossiers à *Katakuhimatsheta*.

7.7 LES REPRÉSENTATIONS

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan élabore et maintient des organigrammes illustrant les représentations politiques de Katakuhimatsheta² et l'environnement économique³ dans lequel il gravite.

Au-delà de cet environnement de proximité, le réseau de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* s'étend autant au niveau régional et provincial que national.

La Politique sur les structures de participation et de représentations présente les différents types de représentation. Mis à part le chef, celles désignant un élu sont la plupart du temps autorisées par *Katakuhimatsheta* par voie de résolution.

³ Annexe 3 : Environnement économique de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*



² Annexe 2 : Environnement politique de Katakuhimatsheta

D'autre part, les élus doivent également participer à des activités protocolaires, à des activités sociales et à des conférences : La nomination d'un ou des élu(s) est convenue entre les élus sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution, sauf si des frais de participation sont exigés.

Pour les conférences de presse ou les entrevues médiatiques le Chef est désigné d'office. Ces activités peuvent parfois être assumées par un vice-chef ou par le conseiller désigné en lien avec le domaine visé selon ce qui est convenu avec le Chef et l'élu concerné.

7.8 LA RELATION AVEC LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Katakuhimatsheta a mis en place des sociétés ayant comme responsabilités d'administrer et d'opérer des activités à caractère économique qui bénéficient à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Conformément aux règlements généraux des sociétés, pour certaines d'entre elles, l'assemblée générale est composée de l'ensemble des élus, alors que pour d'autres un seul élu ou des élus sont nommés par voie de résolution.

7.9 ACCÈS À L'INFORMATION, REDDITION DE COMPTES ET RAPPORT ANNUEL

Katakuhimatsheta rend public toutes les décisions prises lors des réunions régulières ou spéciales par le biais d'un bulletin mensuel, du site web et également par la tenue de rencontres publiques. De même, tel qu'énoncé dans le Cadre de référence sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information, Katakuhimatsheta rend public les informations suivantes :

- a) Les rapports annuels, les états financiers audités et les rapports spéciaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- b) Tous les *encadrement*s de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* qui concernent l'ensemble des Pekuakamiulnuatsh;
- c) Les procès-verbaux des réunions régulières et spéciales de *Katakuhimatsheta*;
- d) Les résolutions de Katakuhimatsheta.



8.1 <u>Structure, mission, les types de gestionnaires, leur rôle et</u> responsabilités

L'organigramme politico-administratif illustre les liens entre l'instance politique et l'instance administrative. Chaque direction qu'elle soit stratégique ou fonctionnelle relève de la direction responsable de la direction générale qui elle relève de *Katakuhimatsheta*. Sous certaines directions stratégiques nous retrouvons des directions opérationnelles. Les domaines d'intervention couverts par les directions stratégiques sont : l'éducation, le développement de la main-d'œuvre, l'économie, l'emploi, la santé et les services sociaux, les loisirs, le territoire, le patrimoine, la culture, la sécurité publique, les services incendies, l'habitation et les infrastructures. Les directions fonctionnelles pour leur part, offrent des services en matière de : administration et finances, ressources humaines, approvisionnement, technologie de l'information et des communications, autonomie gouvernementale et développement, communications et relations médiatiques, soutien juridique, plaintes et administration du registre des membres.

Les rôles et responsabilités de l'ensemble de ces directions se retrouvent dans un profil de responsabilités spécifique à chacune des directions. Nous retrouvons certaines de leurs responsabilités et autorités dans la Politique sur les autorités, responsabilités et délégations.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a sa mission de même que la direction générale ainsi que chacune des directions stratégiques et fonctionnelles.⁵ Ces missions sont inter reliées afin d'assurer la complémentarité des services et une même visée pour l'ensemble de l'organisation. De plus, toutes les directions ont un organigramme et un plan d'effectif approuvé annuellement.

8.2 <u>La vision de changement organisationnelle – Pour la pérennité</u> des Pekuakamiulnuatsh

La vision de changement organisationnelle s'inscrit dans une volonté de toujours innover comme fondement de notre organisation gouvernementale et administrative : de pouvoirs centralisés à pouvoirs partagés; d'une structure hiérarchisée à une structure en réseau, responsabilisante; d'une approche centrée sur les règles à une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel.

⁵ Annexe 5 : Missions



⁴ Annexe 4 : Organigramme politico-administratif - Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

8.3 LES VALEURS

Dans l'esprit de la vision de changement, chaque employé, dans l'exercice de ses fonctions, doit faire appel aux valeurs suivantes :

Ishpitelitamun | Respect

Chaque personne qui œuvre au sein de l'organisation reconnaît la valeur humaine de chaque individu avec lequel elle interagit dans le cadre de son travail et lui manifeste de la considération. Elle fait preuve d'ouverture, d'écoute et de courtoisie. Elle participe à l'établissement d'une relation de confiance et d'un respect mutuel.

Milu-atusseun | Compétence

Chaque personne qui œuvre au sein de l'organisation effectue son travail et s'acquitte de ses responsabilités avec rigueur et professionnalisme. Elle participe à l'atteinte des résultats en mettant à contribution ses connaissances et son savoir-faire. Elle travaille à l'amélioration continue de la qualité des services offerts en favorisant le partage des connaissances et l'apprentissage continu. Elle est responsable et répond de ses actions contribuant ainsi à la coresponsabilité recherchée.

E nashekanitsh ishinakushunanuatsh | Intégrité

Chaque personne qui œuvre au sein de l'organisation se conduit toujours avec honnêteté et impartialité et présente un savoir-être qui en témoigne. Elle travaille à maintenir la confiance et prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir et résoudre tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel entre les responsabilités liées à son travail et sa vie personnelle.

Tapishkuatsh tipelitamun | Coresponsabilité

Chaque personne qui œuvre au sein de l'organisation contribue à accomplir la mission en complémentarité, en concertation et en collaboration. Elle valorise l'entraide, la réciprocité (échange) et l'esprit d'équipe. Elle favorise l'interaction et la mise en commun des forces, des connaissances et des compétences en vue d'une mobilisation organisationnelle.

8.4 CERCLE DE GESTION | CERCLE DE GESTION ÉLARGI

Le cercle de gestion est composé des directeurs stratégiques et fonctionnels. Il est présidé par la direction responsable de la direction générale. Les directeurs se rencontrent de façon périodique pour échanger sur les services offerts à la population, sur les enjeux stratégiques et organisationnels. Ces rencontres représentent une occasion d'échanger, de mettre à profit les différentes expertises s'assurant ainsi de la cohérence des actions et de leur complémentarité.

Lorsque les directeurs opérationnels se joignent aux rencontres on parle alors du cercle de gestion élargi.



8.5 LA STRUCTURE DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

La structure de participation du personnel regroupe trois comités formés d'employés, représentants des unités administratives..

Sa raison d'être est de:

- Maintenir des relations harmonieuses et faciliter la communication entre les employés et l'employeur dans le souci que l'organisation réponde efficacement aux besoins évolutifs des Pekuakamiulnuatsh;
- Permettre aux employés de prendre part aux décisions relevant des comités;
- Instaurer une nouvelle approche de co-construction entre les employés et l'employeur;
- Favoriser le dialogue, l'ajustement mutuel et les consensus entre les employés et l'employeur.

La composition et le mandat des comités:

- Le Comité Shakatshuan est composé d'un représentant des employés par direction stratégique et fonctionnelle. Au niveau des représentants de l'employeur, deux représentants sont nommés, soit la direction développement des relations humaines et administration jumelée à une autre direction stratégique.
 - Le Comité Shakatshuan a pour mandat :
 - D'assurer une vigie quant à la réalisation des mandats des comités.
- Le Comité des conditions de travail est composé de quatre représentants des employés, d'un membre expert et de deux représentants de l'employeur.
 - Le Comité des conditions de travail a pour mandat :
 - De poursuivre l'examen des conditions de travail et proposer des pistes de solution ou des améliorations, tout en considérant le cadre budgétaire.
 - De maintenir un canal de communication avec les employés pouvant se déployer de différentes façons selon les besoins d'informations, d'échange, de consultation ou de rétroaction.
 - De se pencher sur des questions soumises par la direction générale ou la direction Développement des relations humaines et administration en matière de conditions de travail ou autres, en fournissant des conseils ou en formulant des avis ou des recommandations.
 - Prendre connaissance de toutes autres préoccupations soumises par les employés ou les directions de l'organisation et d'en faire un suivi au comité Shakatshuan. À la demande du comité Shakatshuan, le comité procède à l'analyse de ces préoccupations, propose des pistes de solution ou des améliorations.



 Le Comité de développement organisationnel est composé de la coordonnatrice du comité, de deux représentants employeurs et d'un maximum de 10 représentants employés.

Le Comité de développement organisationnel a pour mandat :

- D'élaborer des stratégies aux couleurs de la Première Nation favorisant un milieu professionnel dynamique et stimulant qui contribuera à faire rayonner la culture des Pekuakamiulnuatsh ainsi qu'à attirer, retenir et mobiliser l'ensemble du personnel de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
- De mettre en œuvre des actions afin d'améliorer les communications et les relations, tant à même les équipes de travail que interservices, de proposer différentes formes de reconnaissance sur une base continue et d'entretenir un climat organisationnel sain et sécuritaire et une implication active des employés.

Un cadre de référence⁶ présente le mode de fonctionnement de la structure

8.6 LES REPRÉSENTATIONS⁷

8.6.1 Les instances externes

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan élabore et maintient des outils illustrant les représentations et l'environnement dans lequel il gravite.

Au-delà de l'environnement de proximité, le réseau et les collaborations de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* s'étendent autant au niveau régional et provincial que national.

Un employé peut être désigné par *Katakuhimatsheta* pour le représenter sur une instance. Pour toutes autres représentations en lien direct avec les différentes missions, le plan stratégique, les plans organisationnels et les enjeux, le choix de participer ou de s'impliquer dans une instance appartient au gestionnaire.

8.6.2 Les instances internes

⁶ Référence : Cadre de référence sur la structure de participation du personnel

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dispose de diverses instances pour répondre à un enjeu stratégique, à un mandat spécifique ou à un besoin dans un domaine particulier touchant plus d'une unité administrative et impliquant parfois un ou des partenaires ou des membres de la population. Ces instances sont créées soit par *Katakuhimatsheta* ou par un *gestionnaire*.

Trois types d'instances peuvent être mises en place par un gestionnaire soit : un comité, un groupe de tâches ou un comité stratégique qui peut être mis en place que par la direction responsable de la direction générale.

9. LA PARTICIPATION DES PEKUAKAMIULNUATSH

9.1 LES ELECTIONS

À chaque 4 ans, tous les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh admissibles en vertu du Règlement sur les élections sont invités à présenter leur candidature comme candidat à un poste de conseiller ou à titre de chef. Ils sont également invités à voter lors de la tenue de l'élection.

9.1.2 LE REGISTRE ÉLECTORAL

Le Règlement sur les élections prévoit la tenue d'un registre électoral de façon systématique, sans demande requise, au cours de la troisième année du mandat de *Katakuhimatsheta* afin de permettre aux *électeurs* de réduire la durée du mandat de *Katakuhimatsheta* à trois (3) ans. Lorsque cinq cents (500) *électeurs* ou plus se sont inscrits au registre électoral à la fin de la période d'ouverture, une *élection générale* doit être tenue dès la fin de la troisième année du mandat de *Katakuhimatsheta*. Lorsque moins de cinq cents (500) *électeurs* se sont inscrits au registre électoral à la fin de la période d'ouverture, le mandat de *Katakuhimatsheta* se poursuit.

Un projet de Constitution et un code d'appartenance sont présentement en développement et pourraient éventuellement influencer le mode de gouvernance de la Première Nation.

9.2 LA PRESENCE AUX RENCONTRES PUBLIQUES

L'objectif des rencontres publiques est d'assurer un lien entre *Katakuhimatsheta* et la population. *Katakuhimatsheta* met en place trois types de rencontres publiques :

- Rencontre publique sur les dossiers et décisions dont l'objectif est d'informer et d'échanger avec la population;
- Rencontre publique d'information et d'échange sur différents sujets dont l'objectif est d'informer, échanger et consulter la population;
- Cercle de discussion avec les élus dont l'objectif est d'échanger et de consulter la population sur des thèmes précis.

La présence des Pekuakamiulnuatsh à ces rencontres est importante car elle représente une occasion unique d'entendre, de poser des questions et de faire valoir son opinion sur tout ce qui concerne la Première Nation.



9.3 LES REFERENDUMS

Les Pekuakamiulnuatsh ont l'occasion de se prononcer par voie référendaire sur certaines questions touchant notamment Ilnu assi, les droits, la constitution les investissements. Un encadrement sur les référendums est présentement en développement.

9.4 LA REPRESENTATION PAR DES MEMBRES DE LA PREMIERE NATION

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dispose de diverses instances pour répondre à un enjeu stratégique, à un mandat spécifique ou à un besoin dans un domaine particulier touchant plus d'une unité administrative et impliquant parfois un ou des partenaires ou des membres de la population. Ces instances sont créées soit par *Katakuhimatsheta* ou par un gestionnaire. Elles incluent notamment les conseils consultatifs et le comité des finances et d'audit.

9.4.1 Les conseils consultatifs

Trois conseils consultatifs impliquant la participation de groupes cibles sont créés par *Katakuhimatsheta* soit le Conseil des aînés, le Conseil des femmes et le Conseil des jeunes. Leur rôle est de présenter et faire valoir le point de vue de leurs membres sur différents enjeux, tout en faisant la promotion de leurs intérêts et préoccupations.

9.4.2 Le comité des finances et d'audit

Le comité des finances et d'audit est constitué d'élus et de membres de la Première Nation. Ce comité exerce un rôle de surveillance en matière d'administration financière. Il assiste *Katakuhimatsheta* dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière en lui fournissant des conseils et des recommandations.

9.5 <u>La protection des renseignements personnels et l'acces a</u> L'information

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à titre d'organisme de services publics détient de l'information sur les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. En tout temps il doit s'assurer du contrôle et de la diffusion des renseignements et de traiter et de préserver le caractère personnel et confidentiel de ces renseignements.⁸

⁸ Référence : Cadre de référence sur la protection des renseignements personnel et l'accès à l'information

9.6 LES INSATISFACTIONS ET LES PLAINTES DES USAGERS

Le Règlement sur la gestion des insatisfactions et des plaintes des usagers est d'abord et avant tout un outil de gestion interne visant à assurer une amélioration continue de l'offre de service, de l'approche client, des programmes et des encadrements offerts par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

Le principal objectif de ce Règlement est donc de veiller à la satisfaction des usagers de services par le biais d'une saine communication avec l'administration et d'offrir un processus indépendant qui assure l'intégrité du processus de traitement des plaintes.



ANNEXE 1 – LISTE DES ENCADREMENTS

Les encadrements généraux applicables à la Première Nation:

- La loi sur la gestion financière des Premières Nations;
- Les normes du CGFPN;
- La loi sur la transparence financière des Premières Nations (fédéral);
- La loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (fédéral);
- Charte des droits et libertés de la personne (Québec);
- Code des professions (Québec);
- Charte canadienne des droits et libertés;
- Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (Québec);
- Code canadien du travail + partie 2;
- Loi sur l'assurance emploi;
- Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail;
- Règlement concernant les comités de santé et sécurité et sur les représentants en santé et sécurité;
- Règlement sur les emprunts faits par les conseils de bande:
- Les ententes de financement avec les bailleurs de fonds;
- La Loi sur les Indiens.

Les encadrements de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* concernant la gouvernance financière :

- Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (2018);
- Politique cadre sur la gouvernance financière (2018);
- Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019);
- Charte du Comité des finances et d'audit (2018):
- Code d'éthique des employés (2019);
- Politique sur les autorités, responsabilités et délégations (2019);
- Procédure de délégation des pouvoirs de signature (2019);
- Règlement sur la rémunération des élus (2019);
- Procédure de développement et de révision d'un encadrement (2019);
- Règlement sur le traitement des insatisfactions et des plaintes des usagers (2019);
- Politique sur le traitement des insatisfactions et les plaintes des employés (2019);



- Politique sur les structures de participation et de représentation (2019);
- Procédure de divulgation d'une inconduite financière (2019);
- Procédure de développement et de révision d'un encadrement (2019);
- Tableau sur le registre des risques (2019);
- Règlement sur la consultation publique et les référendums à venir;
- Entente de principe d'ordre général (2004);
- Cadre de référence sur le mode de fonctionnement et procédure du bureau politique (vers un règlement de régie interne) (2015);
- Règlement sur les élections (2017);
- Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh (2005);
- Missions (2017);
- Autres Documents :
 - Vision de changement et valeurs organisationnelles (2017);
 - Profils de responsabilités des gestionnaires;
 - Organigrammes;
 - o Portrait : structure économique et sociétés apparentées;
 - Les orientations du Conseil (2017-2021);
 - Cadre de gouvernance (2019);
 - Planification stratégique (2019-2021).

Les encadrements de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan concernant la gestion financière :

- Politique cadre sur la gestion financière (2018);
- Politique d'acquisitions de biens et de services (2019);
- Politique sur les autorités, responsabilités et délégations et les grilles (2019);
- Procédure sur les délégations de pouvoirs de signature (2019);
- Politique sur les immobilisations et la grille des actifs immobiliers (2019);
- Politique sur la gestion des comptes clients (2019);
- Procédure de recouvrement (2019);
- Règlement sur la rémunération des élus (2019);
- Procédure sur la gestion financière et budgétaire (2019);
- Procédure sur la gestion de la trésorerie (2019);
- Politique sur les placements et les investissements (2019);



- Procédure sur la divulgation des inconduites financières (2019);
- Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations (2001);
- Politique 93-P-1 (2010);
- Politique d'achat et de vente de terrains (2010);
- Guide du locataire et programme d'entretien du domaine Kateri;
- Règles d'implantation des entreprises sur les terres désignées (2014);
- Directive sur le développement de nouveaux programmes et/ou services (2000);
- Procédure de transfert 56.1 (2008);
- Procédure complémentaire en cas de défaut (réf. 56.1) (2008);
- Procédure petite caisse (2008);
- Procédure sur les indemnités de déplacement (2014);
- Procédure sur les achats décentralisés (2009);
- Politique du Conseil relativement à la transmission des conventions d'habitation (programme 56.1);
- Documents de travail :
 - Vision de changement et valeurs organisationnelles (2017);
 - o Orientations du Conseil (2017-2021);
 - Planification stratégique;
 - o Planification annuelle et quinquennale des immobilisations;
 - o Le SRCB;
 - Plan directeur des immobilisations et infrastructures;
 - Plan de développement économique et communautaire;
 - Les programmes de prêts aux individus.

Les encadrements de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* concernant les ressources humaines :

- Politique cadre sur les ressources humaines (2018);
- Code d'éthique des employés (2019);
- Politique disciplinaire (2019);
- Guide d'application des mesures disciplinaires (2019);
- Politique sur les autorités, responsabilités et délégations (2019);
- Procédure de délégation des pouvoirs de signature (2019);
- Politique sur le harcèlement et la violence en milieu de travail (2019);



- Politique sur le traitement des insatisfactions et les plaintes des employés (2019);
- Politique des conditions de travail (2017);
- Guide d'application de la Politique des conditions de travail (2016);
- Politique de rémunération (2013);
- Procédure de rémunération (2017);
- Politique de dotation (2012);
- Procédure de dotation (2016);
- Politique santé, sécurité au travail (2008) et les procédures :
 - Règlements généraux SST-2017;
 - Procédure d'introduction à la Santé et Sécurité du travail des nouveaux employés-2014;
 - o Procédure à suivre en cas d'accident de travail-2014;
 - o Procédure d'enquête et analyse d'accidents-2014;
 - o Procédure d'assignation temporaire-2014;
 - o Procédure de premiers soins et premiers secours-2014;
 - o Procédure concernant les équipements de protection individuelle-2017;
 - o Procédure d'inspection préventive-2014;
 - o Procédure d'évaluation ergonomique des postes de travail-2014;
 - o Procédure sur l'utilisation des produits contrôlés par le Simdut-2017;
 - o Procédure à suivre lors de l'acquisition de produits chimiques-2017;
 - o Procédure concernant la prévention des infections en milieu de travaill-2017;
 - o Procédure sur l'alcool, les médicaments et les drogues en milieu de travail-2014;
 - o Procédure sur l'utilisation sécuritaire des machines- 2017;
 - Procédure sur la sous-traitance-2017;
 - Procédure sur la gestion des lunettes de protection ajustées-2014.
- Conventions collectives :
 - Policiers (2016);
 - Enseignants (2017).
- Code d'éthique et de discipline Sécurité publique de Mashteuiatsh (2005);
- Documents de travail :
 - Orientations du Conseil (2017-2021);
 - Système évaluation des emplois;
 - Vision de changement et valeurs organisationnelles;
 - Guide pour l'évaluation des employés;
 - o Tableau des fonctions, responsabilités et délégations de la LAF;
 - o Profils de responsabilités des gestionnaires;
 - Trousse d'accueil des employés.

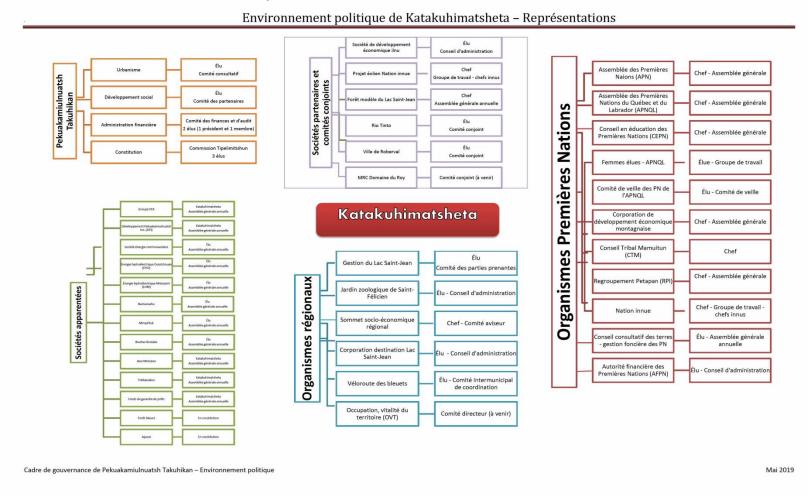


Les encadrements de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* concernant la gestion de l'information :

- Politique cadre sur la gestion de l'information (2018);
- Code sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (2019);
- Cadre de référence sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information (2019);
- Politique sur la gestion documentaire et guide (2005).
- Documents de travail :
 - Vision de changement et valeurs organisationnelles (2017);
 - Orientations du Conseil (2017-2021);
 - o Cadre de référence sur la consultation publique (2016).

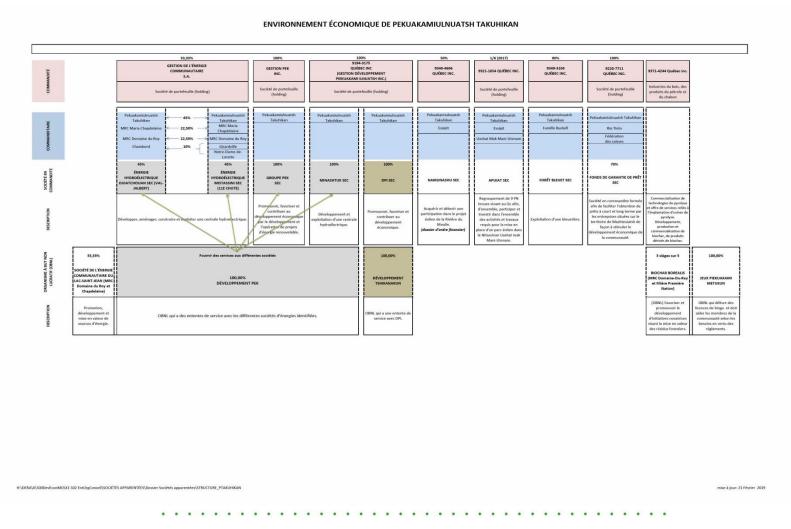


ANNEXE 2 - ENVIRONNEMENT POLITIQUE DE KATAKUHIMATSHETA

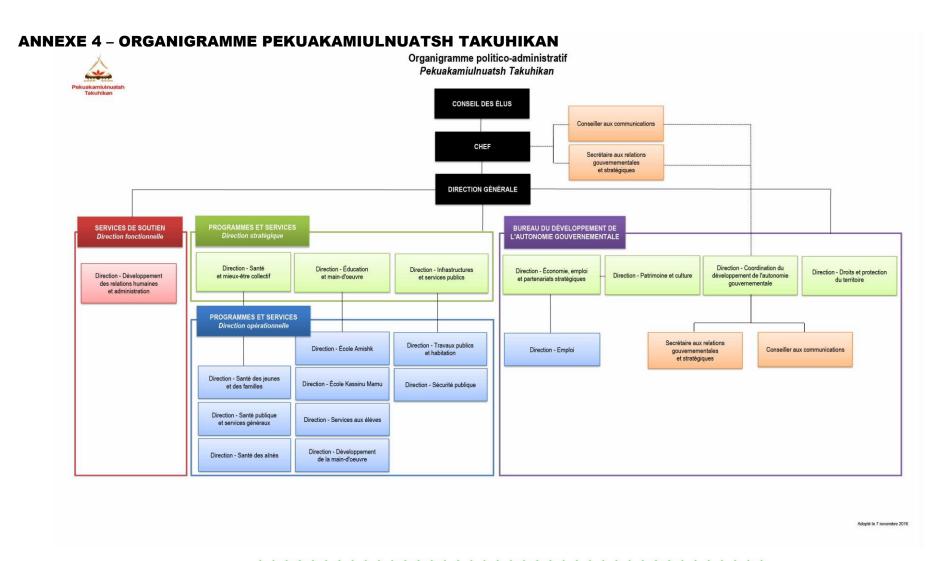




ANNEXE 3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN









ANNEXE 5 – MISSIONS

Missions

Mission générale

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission:

- D'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;
- D'offrir des programmes et des services accessibles et de qualité, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales;
- D'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et la transparence et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh.

Unité administrative	Mission
Tshitshue Takuhimatsheun Direction générale	La Direction générale a pour mission: De soutenir et de conseiller Katakuhimatsheta dans l'accomplissement de la mission générale de l'organisation; D'assurer un arrimage efficient entre les orientations et priorités politiques et la planification stratégique organisationnelle; D'assurer la liaison entre l'Administration et le Bureau politique ainsi que la gestion et le suivi des décisions et des activités de Katakuhimatsheta; D'assurer la cohérence et la performance organisationnelles ainsi qu'une offre de services accessibles et de qualité, en conformité avec les lois et encadrements applicables et répondant aux besoins

Missions adoptées par Katakuhimatsheta le 7 mars 2017



Katakuhimatsheun kamashituepalitakanitsh pakassun Ilnu Tshishe Utshimau Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale	 La direction Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale a pour mission : De conseiller et d'assister Katakuhimatsheta dans les relations avec les Pekuakamiulnuatsh, les Premières Nations, les gouvernements, les instances régionales et les autres acteurs du milieu; D'assurer l'appropriation et le déploiement des pouvoirs et compétences vers l'autonomie gouvernementale; De coordonner, pour l'organisation politique et administrative, le développement, la communication et les relations interservices, dans un souci d'amélioration continue et de cohérence organisationnelle; D'offrir un soutien juridique à l'organisation politique et administrative, dans le respect de la législation et des principes applicables; De veiller à ce que soient offerts des services accessibles et de qualité aux Pekuakamiulnuatsh, notamment en matière d'administration du registre des membres et de gestion des plaintes.
Pakassun, atusseun kie uitsheutunanuatsh tshe eshi nashekanitsh Économie, emploi et partenariats stratégiques	La direction Économie, emploi et partenariats stratégiques a pour mission : De coordonner le système économique des Pekuakamiulnuatsh dans le respect des valeurs propres à la Première Nation et des principes du développement durable; De favoriser l'émergence d'opportunités d'affaires, d'emplois et d'actions novatrices dans une perspective de dynamisme et de prospérité économique; De développer des partenariats avec les acteurs socioéconomiques afin de générer des emplois durables pour les Pekuakamiulnuatsh; D'assurer la coordination, la négociation et le déploiement des ententes sur les répercussions et les avantages avec les entreprises œuvrant sur Tshitassinu.
Tshuelutishiunu kie tshitilnu-aitunu Patrimoine et culture	 La direction Patrimoine et culture a pour mission : D'assurer la coordination, la concertation et la cohérence dans le déploiement des actions nécessaires à la sauvegarde, la revitalisation et la promotion du patrimoine des Pekuakamiulnuatsh; De soutenir la transmission des savoirs, indispensable à la pérennité de la Première Nation; D'affirmer, de promouvoir et de faire rayonner la fierté culturelle sous toutes ses formes ainsi que l'appartenance à Tshitassinu.

Missions adoptées par Katakuhimatsheta le 7 mars 2017



Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi Droits et protection du territoire	 La direction Droits et protection du territoire a pour mission: De s'assurer de la reconnaissance, du respect et de la continuité des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, des Pekuakamiulnuatsh; De planifier, de soutenir et d'encadrer l'utilisation et l'occupation de Tshitassinu par les Pekuakamiulnuatsh en intégrant les paramètres juridiques, politiques et environnementaux; De veiller à la continuité de la pratique d'ilnu aitun ainsi qu'à la protection de Tshitassinu et de ses ressources.
Kamashituepalitakanitsh uitsheutuna kie katipelitakanitsh Développement des relations humaines et administration	D'assurer la pérennité de l'organisation par le développement et l'application de saines pratiques de gestion en matière de ressources humaines, financières et technologiques ainsi que d'approvisionnement, et ce, dans le respect des lois et normes applicables; De fournir des services-conseils et d'accompagnement dans ces mêmes domaines à l'organisation.
Katshishkutamatshanuatsh kie nite ka mashituepalitakanitsh atusseun Éducation et main-d'œuvre	La direction Éducation et main-d'œuvre a pour mission : D'offrir aux Pekuakamiulnuatsh, par nos écoles et nos services, une formation générale et des formations diversifiées visant la diplomation, l'insertion sociale et l'accès au marché du travail; De développer des programmes de formation permettant l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles propres aux Pekuakamiulnuatsh; De conseiller et de soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans leur cheminement scolaire et professionnel; D'assurer un service d'aide financière de dernier recours.
Ashpitakahikana kie nanahku tshekuan ka eshi atusseshtakanitsh Infrastructures et services publics	D'offrir un service de sécurité publique visant à protéger la vie, assurer la sécurité des personnes et des biens sur ilnussi (communauté de Mashteuiatsh), maintenir la paix et l'ordre ainsi que prévenir et réprimer les infractions et le crime dans le cadre des lois et règlements applicables; D'offrir un service de protection et de prévention des incendies qui veille à la sauvegarde des vies et des biens; De veiller à l'aménagement et au développement ordonné sur ilnussi;

Missions adoptées par Katakuhimatsheta le 7 mars 2017



D'assurer le développement et la préservation du parc immobilier et des infrastructures publiques;
D'offrir et de développer des services publics et des programmes d'habitation sur ilnussi;
D'offrir des services techniques à l'organisation.

Milueliniun mahk mamu miluelimun

La direction Santé et mieux-être collectif a pour mission :

Santé et mieux-être collectif

- De contribuer au mieux-être et d'accompagner les Pekuakamiulnuatsh en offrant des programmes et des services novateurs axés sur la prévention ainsi que sur la promotion de la santé et de saines habitudes de vie;
- D'offrir un service d'hébergement aux Pekuakamiulnuatsh en perte d'autonomie;
- D'assurer la protection des enfants dont la sécurité ou le développement est compromis ainsi que la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants.

Notes:

Tshitassinu et Nitassinan sont deux termes en nehlueun qui signifient « notre terre, notre territoire ». Tshitassinu est utilisé lorsque les membres de notre Première Nation parlent entre eux du territoire, alors que Nitassinan est employé pour en parler avec des gens qui ne font pas partie de la Première Nation. C'est donc Tshitassinu qui est utilisé dans le libellé des missions qui émanent de l'organisation représentant la Première Nation.

Le terme Katakuhimatsheta désigne le Conseil des élus et fait référence à l'entité ou l'institution qu'ils représentent.

Missions adoptées par Katakuhimatsheta le 7 mars 2017



HISTORIQUE

CADRE DE GOUVERNANCE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Création: 13 mai 2019

Chemin d'accès :
H:\CONTENTIEUX\X\1100GouvLocal\101LégislationRèglLocale\DIRECTION GÉNÉRALE\Guides\Cadre de gouvernance - Guide d'exploitation\Version Word

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Le présent Cadre de gouvernance de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit sous le régime de la Loi sur l'administration financière et plus particulièrement sous la Politique cadre sur la gouvernance financière